

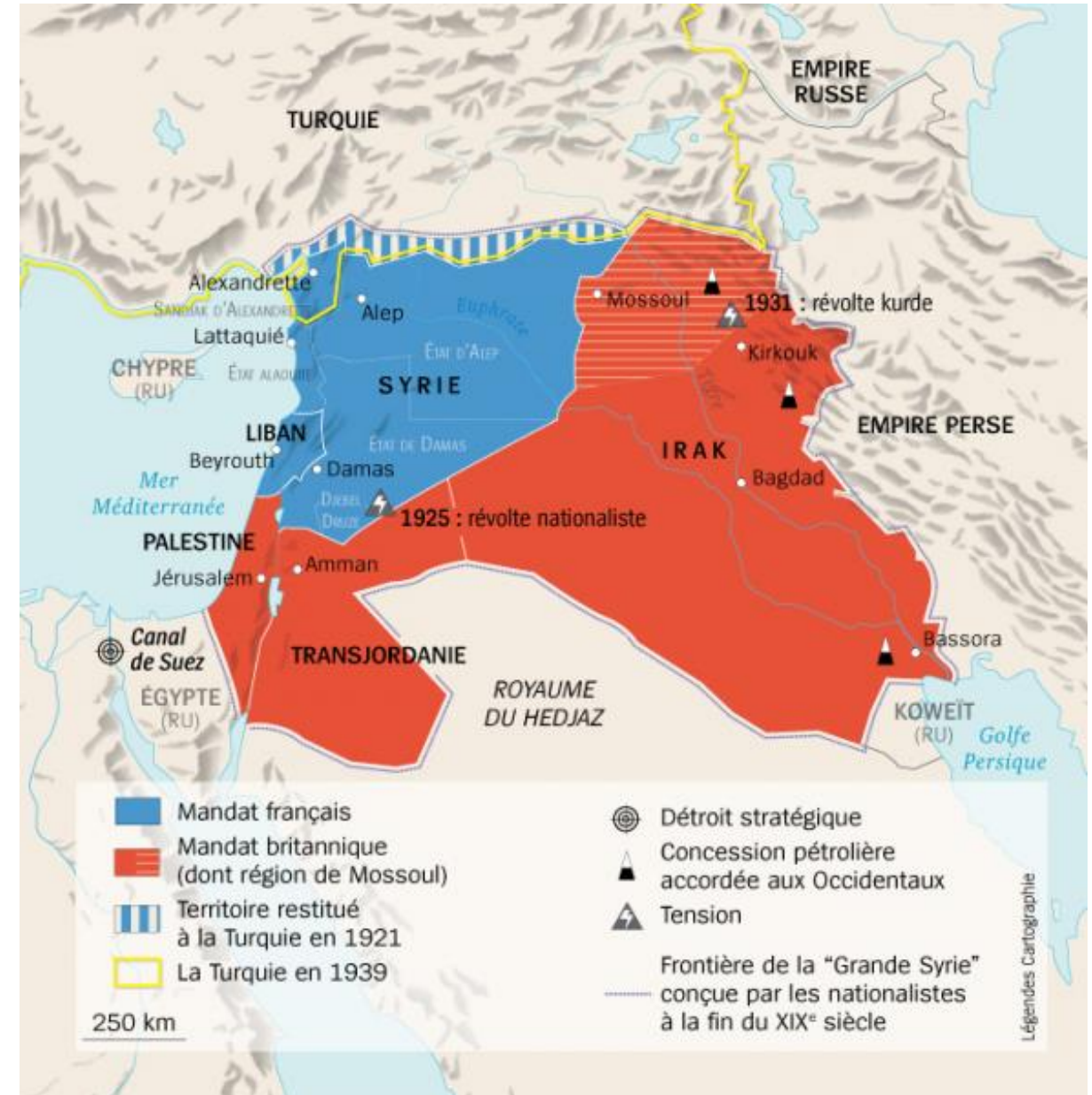
Le conflit syrien

Sources : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/syrie/syrie-comprendre-la-position-de-la-france/> ; <https://www.lavantgarde.fr/aux-origines-conflit-syrien/> ; <https://www.lhistoire.fr/carte/16-mai-1916-laccord-sykes-picot> ; <https://www.lhistoire.fr/carte/avril-1920-la-conf%C3%A9rence-de-san-remo-le-partage-de-lempire-ottoman> ; <https://www.geo.fr/histoire/la-syrie-en-10-dates-5-000-ans-dhistoire-193422> ; <https://savoirs.rfi.fr/fr/comprendre-enrichir/geopolitique/dix-questions-pour-mieux-comprendre-la-crise-syrienne> ; <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/syrie/les-sanctions-europeennes-un-instrument-de-lutte-contre-la-repression-en-syrie/>

Aux origines du conflit

- 1914 : l'Empire ottoman entre en guerre aux côtés de l'Allemagne
- Le diplomate François Georges-Picot et le Parlementaire Sire Mark Sykes négocient les territoire qui seront obtenus par la France et la Grande-Bretagne une fois la guerre finie
- 16 mai 1916 : les accords Sykes-Picot redessinent le Moyen-Orient, ils envisagent de créer des États arabes indépendants, sous tutelle française ou britannique – les Britanniques s’octroient une zone d’administration directe en Mésopotamie ; les Français en Syrie
- Les nouvelles frontières ne tenaient pas compte des populations locales : la Grande-Bretagne souhaitait assurer son contrôle sur les régions pétrolières d’Irak tout en sécurisant la route des Indes ; la France voulait renforcer sa présence en Méditerranée et en contrôler les côtes
- 10 août 1920 : le traité de Sèvres répartit les anciennes provinces arabes de l’Empire ottoman en trois mandats : deux britanniques (Palestine et Transjordanie, Mésopotamie) et un français (Syrie et Liban)

Aux origines du conflit



De l'indépendance ...

- 1920-1943 : la Syrie reste sous mandat français
- 1946 : le pays accède à l'indépendance
- 1970 : après une série de dictatures militaires et de périodes parlementaires instables, Hafez Al-Assad prend le pouvoir par un coup d'Etat et structure son régime de la terreur autour du parti unique Baas
- 1982 : des massacres de dizaines de milliers d'habitants de la ville de Hama suite à un soulèvement : les opposants politiques sont pendant toute la durée du règne d'Hafez Al-Assad systématiquement arrêtés, torturés et des dizaines de milliers disparaissent
- 2000 : à la mort de Hafez Al-Assad, la constitution syrienne est changée afin que son fils, Bachar, lui succède
- 2006-2011 : la Syrie subit une période de sécheresse extrêmement importante, amplifiée par la gestion catastrophique de l'eau par le régime de Damas – une montée des prix et 1,5 millions de personnes s'enfuient vers les villes renforçant les tensions
- 2011 : une minorité de Syriens profite de la richesse du pays, Bachar Al-Assad s'appuie sur son clan familial pour avoir le contrôle total de l'économie du pays alors que le peuple syrien vit dans la pauvreté

... au conflit armé et...

- Début mars 2011 : un groupe d'adolescents avaient inscrit, sur les murs de Deraa, dans le sud du pays, le slogan du printemps arabe : « Le peuple veut la chute du régime » - ils sont torturés
- 15 mars 2011 : les premières manifestations éclatent dans le centre de Deraa
- Depuis mars 2011 : la répression de manifestations pacifiques en faveur de réformes démocratiques entraîne un conflit qui gagne tout le pays, et dans lequel interviennent des groupes djihadistes – l'organisation terroriste EI (Etat islamiste, Daech) établit sa capitale à Raqqa
- 26 juillet 2011 : le colonel Riyad Al-Assaad fonde l'Armée syrienne libre (ASL) visant à combattre la répression et à renverser le régime de Damas
- Depuis 2011 : le régime de Bachar Al-Assad se rend coupable de violations répétées des droits fondamentaux, notamment susceptibles de constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité
- 1^{er} octobre 2011 : les principales figures de l'opposition se réunissent à Istanbul et annoncent la création d'une autorité politique transitoire pour diriger la Syrie de l'après-Assad, baptisée le Conseil national syrien (CNS) – cette structure ne réussit cependant pas à maintenir l'unité de l'opposition, elle est liée aux pays qui soutenaient la Syrie militairement et financièrement, notamment l'Arabie saoudite, le Qatar et la Turquie, qui n'ont pas forcément les mêmes intérêts et un agenda politique identique en Syrie

... à un pays encore sous tension

- Des ingérences étrangères interviennent dans le conflit, notamment celles des pétromonarchies sunnites, qui soutiennent les rebelles, et de l'Iran chiite, qui appuie le régime
- Dès le printemps 2013 : d'une part, le Hezbollah libanais envoie des milliers de combattants pour sécuriser les zones frontalières avec le Liban ; d'autre part, l'Iran envoie des centaines d'instructeurs qui contribuent à la création, à l'organisation et à l'entraînement d'une force supplétive à l'armée régulière, appelée l'Armée de défense nationale (ADN)
- Printemps 2015 : suite à la perte de la province d'Idleb et aux pressions accrues sur les autres fronts, la Russie intervient aux côtés du régime, en septembre 2015, envoyant une flotte de plusieurs dizaines d'avions

... à un pays encore sous tension

- Septembre 2014-juin 2015 : grâce à la minorité kurde (environ 10 % de la population syrienne) essentiellement concentrée au Nord du pays, la première grande défaite de l'EI a lieu – soutenus par la coalition internationale, les Kurdes choisissent de tisser une alliance avec les États-Unis, formant avec des groupes arabes pro-américains les Forces démocratiques syriennes (FDS), qui libèrent les villes de Manbij et de Raqqa de la présence jihadiste, avant de s'engager contre l'EI dans la vallée de l'Euphrate, pour occuper le terrain avant l'armée syrienne et ses alliés
- Automne 2017 : l'EI perd progressivement tous ses territoires du centre et de l'Est de la Syrie au profit de l'armée syrienne, appuyée par ses alliés et par l'aviation russe
- Août 2018 : le gouvernement syrien reprend possession de 61 % du territoire – les 39 % restants sont sous le contrôle des Kurdes dans le nord-est, des Turcs dans le nord-ouest, et de groupes rebelles dans le sud et le nord, alors que des poches de l'EI subsistent dans le sud-ouest et dans le désert à l'est
- Sur 10 000 sites syriens, 300 ont été endommagés par la guerre

Les enjeux géopolitiques de la crise syrienne

- La Syrie est, aujourd'hui, le principal terrain d'affrontements entre la Russie et ses alliés d'un côté, les États-Unis et ses partenaires de l'autre
- C'est de l'issue de la guerre syrienne que dépendra la nature du nouvel ordre mondial en gestation – sur le terrain syrien la Russie a testé ses nouvelles armes, dont a été dotée son armée dans le cadre d'un vaste et ambitieux programme de modernisation
- La crise syrienne pourrait provoquer un remodelage des alliances régionales et internationales, avec l'éloignement de la Turquie de l'OTAN et le retour de la Russie en tant qu'acteur de premier plan en Méditerranée orientale

La position de l'Organisation des Nations Unies

- Le communiqué de Genève de 2012 et la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations unies de décembre 2015 demandent de mettre un terme à la crise syrienne
- 2016 : un mécanisme international d'enquête indépendant sur la Syrie est créé en 2016 par l'Assemblée générale des Nations unies, permettant l'identification des responsables des crimes commis par le régime syrien
- L'acheminement de l'aide humanitaire (qui fait l'objet de nombreuses entraves, de la part du régime syrien) et la protection des personnels humanitaires et médicaux sont un axe central de l'action de l'ONU
- La longueur du conflit et la résistance du régime politique en place et de la population syrienne sont dues, entre autres, aux solides alliances de la Syrie de ces dernières décennies avec des États, notamment l'Iran et la Russie, et des acteurs non-étatiques, comme le Hezbollah libanais : ses alliés se sont portés à son secours sur les plans politique, diplomatique, financier et militaire

La position de l'UE

- Dès mai 2011, l'Union européenne adopte des mesures restrictives ciblées contre le régime syrien pour répondre à la violente répression exercée par le régime : des mesures individuelles à l'encontre d'individus ou d'entités directement liés à la répression ou au financement du régime syrien ; certains secteurs spécifiques de l'économie syrienne au cœur des réseaux financiers du régime syrien
- Février 2020 : les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont adopté à l'unanimité des sanctions à l'encontre de 8 hommes d'affaires et de deux entités syriennes (un groupe industriel et une holding financière), en raison de leur soutien financier au régime syrien et de leur soutien à la répression violente contre le peuple syrien – ces hommes d'affaires ont un intérêt direct au maintien du statu quo en Syrie et à la prolongation d'une guerre qui dure depuis plus de dix ans et a provoqué plus de 400 000 victimes civiles
- En 2021-2022, l'Union européenne a réservé 560 millions d'euros d'aide pour la Syrie et sa région : une partie de cette aide apporte une réponse à l'urgence sanitaire, tout en contribuant plus largement à la résilience des populations et au renforcement du secteur médical, en Syrie et dans les pays voisins

La position de la France

- Depuis 2016 : la France apporte aussi son soutien entier à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et a notamment contribué à hauteur de près de 2,5 millions d'euros aux activités de l'OIAC pour la Syrie
- 15 mars 2021 : « Il y a dix ans, le peuple syrien se soulevait pacifiquement pour la liberté et la dignité. Nous restons à ses côtés pour répondre aux besoins humanitaires, défendre le droit international, lutter contre l'impunité, trouver enfin une solution politique, la seule possible. » (Emmanuel Macron)
- La France entend inscrire son action en Syrie dans 4 directions indissociables et complémentaires en vue d'un règlement durable du conflit :
 1. Poursuivre la lutte contre le terrorisme aux côtés de ses partenaires de la Coalition internationale contre Daech
 2. Apporter un soutien, notamment humanitaire, aux populations civiles dans le besoin
 3. Promouvoir un règlement politique du conflit, en particulier en soutenant les efforts des Nations unies, seule solution susceptible de mettre un terme durable à la crise et pour que la Syrie retrouve enfin la paix
 4. Lutter contre l'impunité pour les crimes commis en Syrie

La position de la France à l'égard des populations civiles en Syrie

- Depuis 2011, la situation humanitaire en Syrie n'a cessé de s'aggraver : plus de 13 millions de Syriens et Syriennes, dont 6 millions d'enfants, ont besoin d'aide humanitaire ; 80 % de la population vit sous le seuil de pauvreté
- Plus de la moitié de la population syrienne a été contrainte de quitter son foyer et vit dans des conditions extrêmement précaires : 6,7 millions sont des déplacés internes et 5,6 millions sont réfugiés dans les pays voisins (Turquie, Liban, Jordanie, Irak, Egypte)
- La pandémie de la Covid-19 affaiblit un système de santé déjà dégradé par des années de violence généralisée et les destructions d'infrastructures humanitaires : 12,4 millions de Syriens et Syriennes sont en situation d'insécurité alimentaire, soit plus de la moitié de la population
- Alors que le conflit entre dans sa 11e année, la France annonce à l'occasion de la conférence de Bruxelles IV (juin 2020) de nouvelles contributions financières
- L'effort financier français pour 2021-2022 s'élève à plus de 560 millions d'euros en faveur des populations syriennes en situation de détresse humanitaire, des réfugiés et des pays hôtes, notamment le Liban et la Jordanie : 138 millions d'euros de dons et 425 millions d'euros de prêts
- À titre national, le président de la République a décidé en 2021 le renouvellement, pour la 4e année consécutive, d'une enveloppe de 50 millions d'euros, pour aider les populations les plus vulnérables en Syrie, essentiellement dans les régions du Nord-Ouest et du Nord-Est

La position de la France à l'égard des populations civiles en France

- La France se mobilise pour l'accueil des Syriens et Syriennes par des programmes d'accueil qui s'adressent à des personnes vulnérables et en besoin de protection au titre de l'asile :
 1. des visas au titre de l'asile délivrés notamment à des Syriens et Syriennes principalement exilés au Liban, en Turquie et en Jordanie, et qui bénéficient ainsi d'une voie légale d'accès au territoire français afin d'y solliciter l'asile ;
 2. depuis 2014, dans le cadre du programme de réinstallation du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), accueil en France des réfugiés dont les dossiers ont été préalablement soumis à la France par le HCR, qui leur a accordé une protection dans un pays dit de premier asile